

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du 22/05//2023 à 9h30 à la Mairie**  
**Convocation du 13/05/2023**

**PRESENTS:** GAUTHIER Florence, CROUZEL Denis, ROUSSARIE Marie-Claude, DELBARY Thierry, BOURLES Nicole, BLAIGNE Liliane, DELBOS Odile-Isabelle, DEWINNE Arnaud, DOLÉAC Christian.

**EXCUSE(S) :** COURTAT-GUASCO Monique (procuration à Marie-Claude ROUSSARIE), MONTEIL Jérôme

Mme Liliane BLAIGNE a été désignée comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations :**

- 1- Choix CSPS- marché halle marchande
- 2- Plan de financement réactualisé halle marchande
- 3- Modification des délégués au SDIS
- 4- Modification des délégués au SDE24
- 5- Modification des membres des commissions communales
- 6- Versement de subvention à l'association AAPPMA le Barbeau (en remplacement de Pêche du Vimont)
- 7- Proposition des Modifications des statuts du SIVOM de la Côte de Jor
- 8- Location local rez-de-chaussée espace communal- Bail professionnel cabinet médical
- 9- Déclassement et aliénation par voie de vente d'un tronçon de chemin au lieu-dit « Les Crabilles » dit « les Ca-brilles »

**Divers**

Renouvellement contrat R'Sports24

Mme le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour rajouter à l'ordre du jour, une délibération l'autorisant à recruter en CDD un emploi saisonnier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

**1- CHOIX D'UN COORDINATEUR POUR LA MISSION SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS (SPS) TRAVAUX et ATTESTATION HAND: CONSTRUCTION HALLE MARCHANDE**

Madame le Maire donne la parole à Denis CROUZEL qui informe le Conseil Municipal que le 03.04.2023 dernier une consultation SPS et attestation Hand ont été faites dans le cadre des travaux de construction de la halle marchande.

**PRECISE :** Que la date de limite des offres était fixée le 13.04.2023  
Que 1 entreprise a répondu dans les délais.

Les offres de prix sont les suivantes ;

<b><u>ENTREPRISES</u></b>	<b><i>MISSION</i></b>	<b><i>H.T.</i></b>	<b><i>T.T.C</i></b>
<b><u>SOCOTEC</u></b>	SPS	2160.00 €	<b>2592.00 €</b>
<b><u>SOCOTEC</u></b>	Attestation Hand	300,00 €	<b>420.00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

☞ **RETIENT** l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 3 012.00 € TTC, (missions SPS et Attestation Accessibilité aux personnes handicapées)

☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

**2- Construction d'une halle marchande – Acceptation du plan de financement prévisionnel réactualisé**

Madame le Maire rappelle au conseil que tous les lots concernant le projet de construction d'une halle marchande ont été fructueux et présente le nouveau plan de financement prévisionnel réactualisé.

**Plan de Financement prévisionnel réactualisé**

**Tranche unique :**

**Dépenses :**

1-	Coût prévisionnel des travaux HT :	262 551.84 €
2-	Honoraires Maitrise d'œuvre H.T :	24 630.50 €
3-	Frais SPS /bureau de contrôle	2 460.00 €
4-	Publicité marché	675.98 €
5-	Provision pour hausse et aléas	17 315.59 €
6-	<b>Coût des travaux H.T :</b>	<b>307 633.91 €</b>
7-	TVA à 20 % :	62 430.09 €

<b>COUT TOTAL T.T.C :</b>	<b>370 064.00 €</b>
---------------------------	---------------------

**Recettes :**

- Europe-LEADER	41 470.00 €
- ETAT-DETR (25% x 131 100€)	39 330.00 €
- Région -contrat dynamisation 35%	100 000.00 €
- Conseil Départemental - contractualisation (25% 131 100€)	32 775.00 €
- Autofinancement (dont FCTVA)	126 489.00 €

<b>TOTAL RECETTES TTC :</b>	<b>370 064.00 €</b>
-----------------------------	---------------------

Madame le Maire précise que les subventions de l'état (DETR) 39 330 € et du Département (contractualisation) 32 775 € sont validées et que les autres demandes de subventions demandées sont en cours d'instruction (LEADER, Région et Communauté de communes de la vallée de l'Homme)

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

**3- MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE PLAZAC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE SECOURS (SDIS)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de M. DUFOUR Bernard en date du 24.04.2023, il convient de nommer un délégué titulaire de la commune auprès du syndicat du département d'incendie secours (SDIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Elit le délégué qui siègera au syndicat départemental d'incendie secours (SDIS) comme suit.

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
DELBARY Thierry	MONTEIL Jérôme
DOLÉAC Christian	CROUZEL Denis

**4- MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE PLAZAC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA DORDOGNE (SDE24)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de M. DUFOUR Bernard en date du 24.04.2023, il convient de nommer un délégué suppléant de la commune auprès du syndicat du département d'énergie de la Dordogne (SDE24).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Elit le délégué suppléant auprès du syndicat départemental d'énergie de la Dordogne (SDE24) comme suit.

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
GAUTHIER Florence	MONTEIL Jérôme
CROUZEL Denis	DELBOS Odile

## 5- MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Bernard DUFOUR conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement sur certaines commissions communales, mises en place le 27/05/2020 et modifiées le 07.03.2022.

**DONNE** lecture de la liste des commissions communales établie le 07.03.2022 et demande au conseil municipal de bien vouloir redélibérer sur les commissions suivantes :

- **Marché à procédure adaptée (MAPA)**
- **Bâtiments/sécurité/salle polyvalente**
- **Culture/associations/fêtes/jumelage/bibliothèque**
- **Sociale/ handicap/personnes âgées/écoles**
- **Communication/ information communale /tourisme/réseaux sociaux**
- **Sport/chasse/pêche/loisirs jeunesse/chemins de Randonnées**
- **Restauration du patrimoine/cimetière/bourg/jardin médiéval**

Les autres commissions restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

**MODIFIE** ainsi qu'il suit la composition des commissions communales suivantes :

### **Commission Marché à Procédure adaptée (MAPA)**

Présidente : Florence GAUTHIER

Suppléante : Marie-Claude ROUSSARIE

Titulaires : Denis CROUZEL, Thierry DELBARY, Nicole BOURLES, Jérôme MONTEIL

### **Commission Bâtiments / Sécurité/Salle Polyvalente**

Président : Arnaud DEWINNE

Membres : Denis CROUZEL, Thierry DELBARY, Jérôme MONTEIL, Christian DOLEAC

### **Commission Culture/Associations/Fêtes/Jumelage/Bibliothèque**

Président : Thierry DELBARY

Membres : Odile DELBOS, Arnaud DEWINNE, Liliane BLAIGNE, Christian DOLÉAC, Thierry DELBARY, Nicole BOURLES, Monique COURTAT-GUASCO

### **Commission Sociale/ Handicap/Personnes âgées/Ecoles**

Présidente : Nicole BOURLES

Membres : Monique COURTAT-GUASCO, Liliane BLAIGNE, Marie-Claude ROUSSARIE, Odile DELBOS.

### **Commission Communication/ Information Communale /Tourisme/Réseaux Sociaux**

Président : Monique COURTAT-GUASCO

Membres: Nicole BOURLES, Arnaud DEWINNE.

Coopté : Bernard DUFOUR (Réfèrent site)

### **Commission : Sport/Chasse/Pêche/Loisirs jeunesse/Chemins de Randonnées**

Président : Christian DOLEAC

Membres : Arnaud DEWINNE, Denis CROUZEL, Thierry DELBARY, Odile DELBOS, Liliane BLAIGNE

### **Commission Restauration du Patrimoine/Cimetière/ Bourg/jardin médiéval**

Président : Denis CROUZEL

Membres : Odile DELBOS, Jérôme MONTEIL, Arnaud DEWINNE, Marie-Claude ROUSSARIE, Monique COURTAT-GUASCO, Thierry DELBARY, Liliane BLAIGNE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1PROCURATION**

## 6- SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION AAPPMA Le Barbeau SUR L'EXERCICE 2023

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 13 février dernier nous avons délibéré pour le versement de subvention aux associations. Madame le Maire donne la parole à M. DOLEAC qui expose que l'association Pêche amicale des pêcheurs du Vimont a changé d'intitulé et que la subvention de 200 € doit être attribuée à l'association AAPPMA Le Barbeau.

**M DOLÉAC** Christian indique qu'il y aura un concours de pêche le 04 juin 2023 et qu'il est organisé une tombola depuis le 19 mai dernier et ce jusqu'au 11 août 2023. Avant de passer au vote M DOLÉAC a quitté la salle et n'a pas pris part au vote concernant le versement de la subvention pour l'association AAPPMA le barbeau.

Après exposé, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

#### **7-Approbation de la modification des statuts du SIVOM de la Côte de Jor**

Madame le Maire donne lecture de la délibération n°20230325-01 en date du 25 mars 2023 par laquelle le SIVOM de la Côte de Jor a accepté par 4 voix Pour et 2 voix Contre la modification des statuts.

**Précise** que la modification statutaire a pour objet de déterminer le calcul de la participation des communes en 2 temps précisé dans l'article 12a alinéa 1 et 2, ainsi que dans l'article 12b précisant que le SIVOM se réserve le droit de solliciter les communes n'adhérant pas à un RPI et ne possédant pas d'école.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a voté :

- Pour : 6
- Contre 2 : Mme GAUTHIER Florence et M. DOLÉAC Christian
- Abstention 1 : M. DEWINNE Arnaud

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

#### **8-Location local 23.36 m<sup>2</sup> au Rez de chaussée de l'espace communal- Bail professionnel cabinet médical**

Madame le Maire informe que le docteur LAW YEE COUSIN Anne Christine a résilié le 7 mars 2023 sont contrat de location du cabinet médical situé au rez-de-chaussée de l'espace communal Elle indique qu'elle a été contactée par le Dr Quitterie MALFRÉ qui souhaiterait reprendre le cabinet médical, au 1<sup>er</sup> juin 2023 si toutes les formalités administratives sont remplies.

**PROPOSE** de louer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 au Dr Quitterie MALFRÉ le local de 23.36 m<sup>2</sup> afin d'y ouvrir un cabinet de médecin et demande au conseil de se prononcer sur le montant et les conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

#### **DECIDE:**

- ↪ **D'attribuer** à compter du 01.06.2023 pour une durée de 6 ans le local du rez de Chaussée de 23.36 m<sup>2</sup> à Dr Quitterie MALFRÉ
- ↪ **Décide** que le loyer mensuel sera de 200 € (révisé tous les 3 ans) + 57 € de provisions pour les charges, décomposées comme suit :
  - Electricité : 22€/mois
  - Eau : 5€/mois
  - Taxe foncière 15€/mois
  - Entretien parties communes (salle d'attente et sanitaires) : forfait de 15€/mois
- ↪ **Précise** que le loyer et les charges seront payées au trimestre
- ↪ **Fixe** le dépôt de garantie à 1 mois soit 200 €
- ↪ **Décide** que l'étude LASCAUX JURIS, à Montignac 24290, sera mandatée pour rédiger le bail professionnel et que les frais (estimés à 500€HT) seront pris en charge par la commune
- ↪ **Indique** qu'un état des lieux sera dressé lors de l'entrée des lieux
- ↪ **Autorise** Mme le Maire à signer le bail professionnel et toutes les pièces liées à cette location.

Mme le Maire indique qu'il y a un projet d'installation d'un dentiste et que d'autres personnes pourront bénéficier du local (médical et/ou paramédical).

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

**9- Déclassement et aliénation par voie de vente d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « Les Crabilles » dit « les Cabrilles »**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. CONTINSOUZAS Maximilien souhaitant acquérir une partie du chemin communal. Présente le plan du projet d'aliénation

**PRÉCISE** que tous les frais concernant cette affaire (géomètre, notaire, frais annexes) seront à la charge du demandeur.

**DEMANDE** au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

**10- Autorisation recrutement CDD accroissement saisonnier d'activité**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de recruter un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 15/06/2023 au 15/09/2023 inclus. Cet agent assurerait les fonctions d'agent technique polyvalent, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au budget ;

Précise que le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.

Après exposé Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent qui assurera les fonctions d'agent technique.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 1 PROCURATION**

**DIVERS :**

**Intervention de M. DOLÉAC Christian.**

- Renouvellement contrat R'Sports24 – devis validé
- Le terrain de foot et les vestiaires sont conformes.

La séance est levée à 11h50